

NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie -2^{ème} trimestre 2024

Au 2^{ème} trimestre 2024, l'emploi marque le pas après un premier trimestre favorable. Le nombre d'emplois salariés diminue légèrement dans le secteur privé et augmente dans le secteur public. Le nombre de demandeurs d'emploi, ainsi que le taux de chômage sont en légère baisse. On observe également ce trimestre une baisse des plans sociaux et une baisse du recours à l'activité partielle. Le nombre de défaillances d'entreprises est en recul, marquant une inflexion par rapport à la tendance haussière depuis la crise sanitaire, tandis que les créations d'entreprises sont légèrement en retrait par rapport au record du trimestre précédent.

EMPLOI

Au 2^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié marque le pas (-0,1 %), il diminue en particulier dans la construction et l'agriculture. L'emploi intérimaire continue de se contracter (-0,6 %). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche est en hausse, mais la part des CDI continue de reculer.

Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C diminue de 0,3 %, prolongeant la tendance observée le trimestre précédent. Le taux de chômage s'établit à 8,7 % de la population active (en baisse de 0,2 point par rapport au 1^{er} trimestre).

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Entre juillet 2023 et juin 2024, plus de 75 250 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage en Occitanie, un chiffre en légère progression (+2,5 %). Par ailleurs, plus de 7 800 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) au 2^{ème} trimestre 2024, soit 570 de plus qu'à la même période en 2023.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 25 600 entreprises ont été créées dans la région au 2^{ème} trimestre, un chiffre légèrement inférieur au record du trimestre précédent.

Le nombre de défaillances d'entreprises diminue nettement ce trimestre, marquant un infléchissement de la tendance haussière observée depuis la crise sanitaire.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours à l'activité partielle continue de fortement baisser ce trimestre, une baisse observée dans presque tous les secteurs, excepté l'agriculture. Cette baisse est en grande partie due à la diminution de l'activité partielle de longue durée. Les plans de sauvegarde de l'emploi concernent près de 330 emplois, un chiffre en baisse par rapport au trimestre précédent.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours à la prime d'activité et à l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminue sur un an. À l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) continue de progresser.



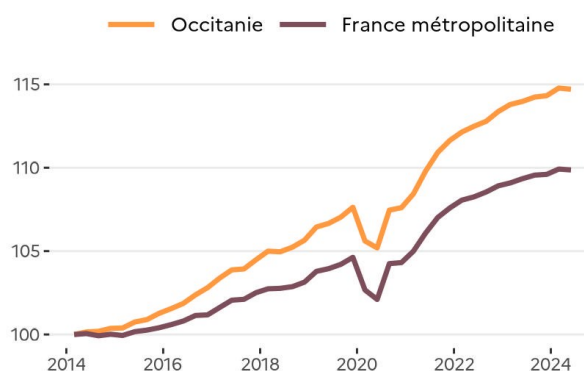
Emploi salarié et intérimaire

Au 2^{ème} trimestre 2024, l'emploi salarié marque le pas dans la région. Près de 1 700 emplois ont été détruits au cours du trimestre (-0,1 %), après un gain de 8 000 emplois au 1^{er} trimestre 2024 (+0,4 %). Au niveau national, le nombre de salariés en emploi reste stable. Sur un an, 13 300 emplois ont été créés dans la région (+0,6 %).

Au 2^{ème} trimestre 2024, le nombre d'emplois évolue différemment dans le privé (-0,2 %) et dans le public (+0,3 %). Ces évolutions sont très proches de celles observées en France métropolitaine (respectivement -0,1 % et +0,3 %).

L'emploi salarié progresse dans le tertiaire non-marchand et l'industrie. En revanche, il recule dans le secteur agricole (-3,7 %), la construction (-1,0 %) et le tertiaire marchand (-0,2 %). Sur un an, l'emploi diminue toujours dans la construction et l'agriculture, mais progresse dans les services et l'industrie.

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 2^{ème} trimestre 2014)



	T1 2014	T2 2024
Privé	100	116,9
Public	100	108,5
Occitanie	100	114,7
Privé	100	111,8
Public	100	103,6
France métropolitaine	100	109,9

Source : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024

Secteur d'activité	Emplois totaux (T2 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T2 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 170	-3,7 %	-2,9 %	350	+28,4 %	+6,3 %	1,1 %
Construction	140 080	-1,0 %	-3,1 %	12 920	-2,7 %	-3,9 %	9,2 %
Industrie	253 100	+0,1 %	+1,4 %	14 900	-1,1 %	-5,8 %	5,9 %
Tertiaire marchand	996 480	-0,2 %	+0,3 %	21 590	-0,7 %	-2,5 %	2,2 %
Tertiaire non-marchand	784 870	+0,3 %	+1,6 %	3 930	+7,6 %	+2,9 %	0,5 %
Total Occitanie	2 205 700	-0,1 %	+0,6 %	53 700	-0,6 %	-3,4 %	2,4 %
Total France métropolitaine	26 500 890	-0,0 %	+0,5 %	725 510	-2,1 %	-6,4 %	2,7 %

Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire contribue une nouvelle fois négativement à l'évolution de l'emploi ce trimestre (-0,6 %), avec 320 postes supprimés. Cette tendance se maintient depuis près d'un an (-3,4 %) et touche les principaux secteurs utilisateurs de l'intérim : tertiaire marchand, industrie et construction. Le taux de recours à l'intérim s'établit à 2,4 % dans la région.

Au niveau national, l'emploi intérimaire est en baisse avec un recul plus marqué qu'en Occitanie au cours du 2^{ème} trimestre 2024 et sur l'année passée.

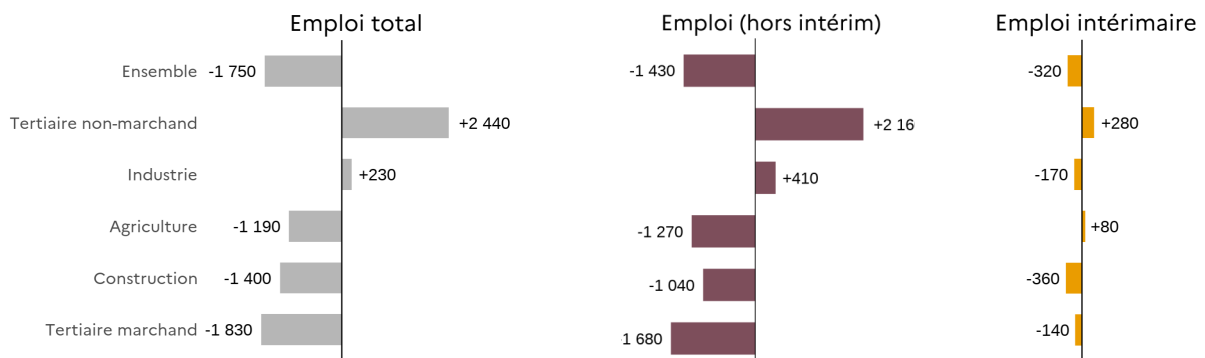
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est regroupé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024



Sources : Insee –Estimations trimestrielles d'emploi, Dares –Emploi intérimaire, Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 2^{ème} trimestre 2024, l'URSSAF régionale a enregistré près de 580 000 déclarations préalables à l'embauche, soit une augmentation sur le trimestre de +0,8 %. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation des CDD, en particulier de CDD courts (+1,7 %). Les signatures de CDI sont, en revanche, en légère baisse (-0,4 %). Ces chiffres prolongent la tendance observée depuis un an : une hausse des DPAE soutenue uniquement par les CDD de moins d'un mois. Les CDI (-4,6 %) et les CDD de plus d'un mois (-5,7 %) sont en recul.

Au niveau de la France métropolitaine, le volume des DPAE est en baisse ce trimestre (-0,5 %).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024

	Nombre de DPAE au T2 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	93 660	-0,4 %	-4,6 %
CDD	486 020	+1,1 %	+2,9 %
- Plus d'un mois	108 510	-1,1 %	-5,7 %
- Moins d'un mois	377 510	+1,7 %	+5,6 %
Total Occitanie	579 680	+0,8 %	+1,6 %
Total France métropolitaine	6 877 110	-0,5 %	-0,2 %

Source : URSSAF Occitanie
Données corrigées des variations saisonnières.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Demande d'emploi

Au 2^{ème} trimestre 2024, la région compte 546 170 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, nombre qui diminue (-0,3 %) après avoir également baissé au cours du trimestre précédent. Cela repré-

sente 1 640 personnes en moins inscrites à France Travail. Au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi est également en légère baisse (-0,2 %).

Dans le détail, la baisse de la demande d'emploi touche la plupart des publics, à l'exception des demandeurs d'emploi des catégories B et C en activité réduite (+0,5 %). La baisse est principalement portée par la réduction du nombre d'inscrits en catégorie A (-0,9 %) et des demandeurs de longue durée (-1,0 %). La demande d'emploi est surtout en baisse chez les femmes (-0,6 %) mais augmente chez les moins de 25 ans.

Sur l'année écoulée, la demande d'emploi reste toutefois en hausse (+0,5 %), comme au niveau national où la hausse est plus marquée (+0,8 %).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 2^{ème} trimestre 2024 en catégories A, B et C

Catégorie A	301 360	-0,9 %	-0,4 %
Catégories B et C	244 810	+0,5 %	+1,7 %
Hommes	264 860	0,0 %	+1,6 %
Femmes	281 310	-0,6 %	-0,4 %
Moins de 25 ans	70 440	+0,5 %	+3,3 %
25 - 49 ans	322 050	-0,4 %	+0,2 %
50 ans et plus	153 670	-0,3 %	0,0 %
Longue durée (> 1 an)	242 550	-1,0 %	+0,5 %
Total Occitanie	546 170	-0,3 %	+0,5 %
Total France métropolitaine	5 112 700	-0,2 %	+0,8 %

Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables.

Demands d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à France Travail.

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

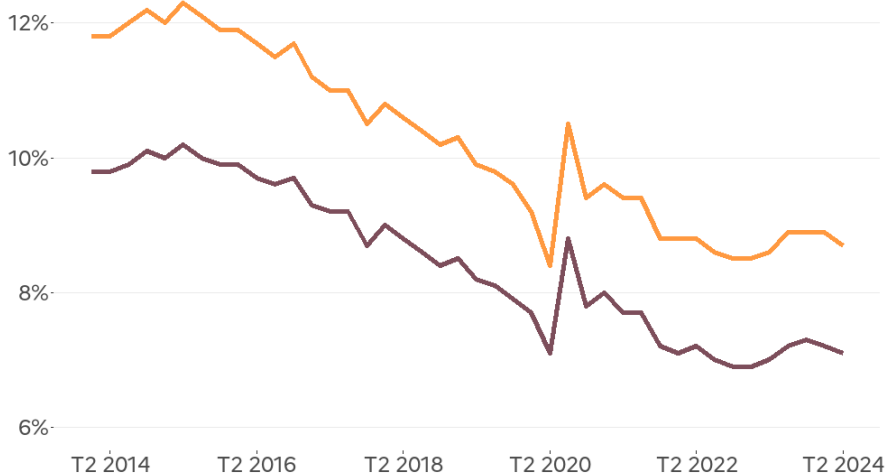
En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2024, le taux de chômage au sens du BIT est en baisse, à 8,7 % de la population active. En France métropolitaine, il recule également, atteignant 7,1 %.

Sur un an, la tendance reste cependant orientée à la hausse avec une progression de 0,1 point, tant au niveau régional que national. Sur un an, le taux de chômage a légèrement baissé en région PACA

(-0,1 point), tandis qu'il a augmenté dans les autres régions (jusqu'à +0,3 point en Nouvelle-Aquitaine).

L'Occitanie conserve le deuxième taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine, derrière les Hauts-de-France (9,0 %) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (7,8 %).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 2^{ème} trimestre 2014



Source : Insee – Taux de chômeurs localisés.

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débiter dans les trois mois suivants.



DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage ○○○○

En Occitanie, 75 250 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre juillet 2023 et juin 2024, soit 800 de plus que sur la même période de l'année précédente (+2,5 %). Les signatures de contrats reprennent ainsi leur progression après une stagnation au cours de deux trimestres précédents. Entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés avait triplé suite à la réforme de 2018. Au niveau national, la progression des contrats signés est similaire à celle observée en Occitanie (+2,5 %).

C'est dans l'industrie que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+6,3 %). Celui-ci progresse également dans l'ensemble des autres secteurs, sauf dans l'agriculture (-1,8 %).

Au 30 juin 2024, près de 76 490 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, une augmentation notable (+4,9 %) sur un an.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T3 2023 - T2 2024	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 30 juin 2024	Évolution annuelle
Agriculture	1 600	-1,8 %	1 750	-0,3 %
Construction	8 360	+3,3 %	9 370	+4,1 %
Industrie	9 110	+6,3 %	10 350	+10,4 %
Tertiaire marchand	49 670	+1,8 %	48 250	+4,0 %
Tertiaire non-marchand	6 510	+3,5 %	6 770	+5,3 %
Total Occitanie	75 250	+2,5 %	76 490	+4,9 %
Total France métropolitaine	836 400	+2,5 %	906 760	+5,1 %

Source : Dares – Système d'information des apprentis.

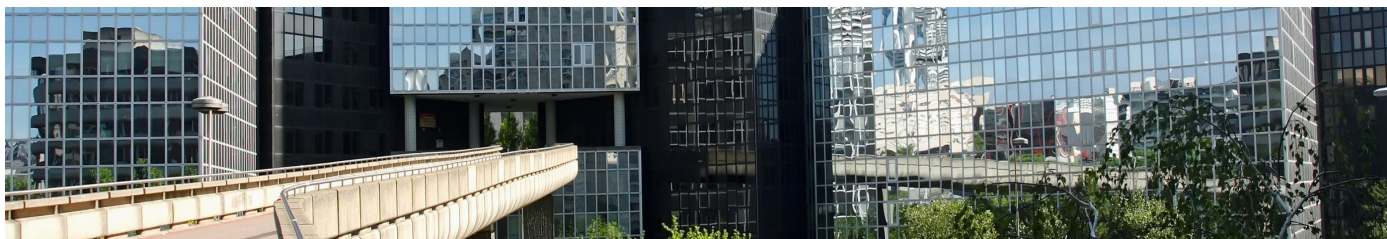
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) ○○○○

Au deuxième trimestre 2024, 7 840 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie, soit 570 contrats de plus qu'à la même période en 2023.

Avec 11,3 % des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie est toujours la troisième région de France à prescrire le plus de contrats. La majorité de ces jeunes ont entre 18 et 21 ans, et 47 % sont des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

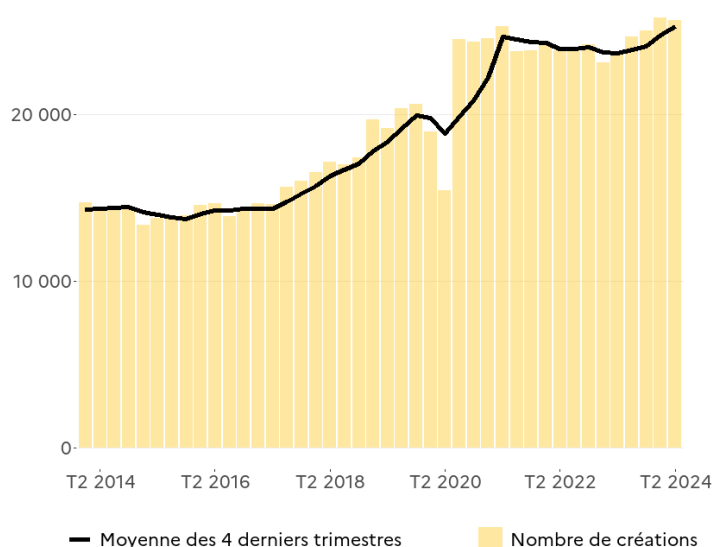


Ce trimestre, 25 610 entreprises ont été créées en Occitanie, un chiffre légèrement en baisse par rapport au trimestre précédent (-0,6 % sur trois mois). En France métropolitaine, le nombre de créations est stable (+0,2 %).

Les créations de micro-entreprises sont en baisse au second trimestre (-1,6 %), tandis que celles hors micro-entreprises augmentent (+1,5 %). Sur un an, les créations de micro-entreprises ont progressé de 8,6 %, et les entreprises traditionnelles de 7,4 %.

Ce trimestre, les créations d'entreprises progressent légèrement le secteur « commerce, transports et hébergement-restauration » (+1,3 %). Ce secteur affiche la plus forte progression annuelle (+15,1 %). Les créations stagnent dans la construction (+0,5 %), et reculent dans les autres services marchands (hors commerce, transport et hébergement-restauration) (-1,3 %), ainsi que dans l'industrie (-2,6 %).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 2^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 2^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T2 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	17 150	-1,6 %	+8,6 %	67 %
Hors micro-entreprises	8 460	+1,5 %	+7,4 %	33 %
Total Occitanie	25 610	-0,6 %	+8,2 %	100 %
Total France métropolitaine	276 530	+0,2 %	+11,6 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements, Données corrigées des variations saisonnières.

Défaillances d'entreprises

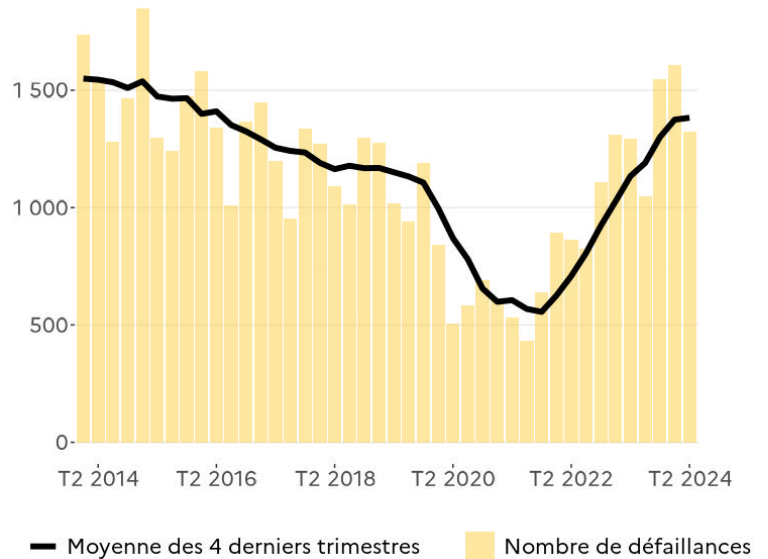


Au 2^{ème} trimestre 2024, 1 300 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie, soit 300 de moins que le trimestre précédent. Sur un an, elles ne progressent plus que de 2,5 % dans la région, alors qu'elles continuent de croître au niveau national (+20,0 %).

Le rebond des défaillances, amorcé à la fin de la crise sanitaire, montre un ralentissement ce trimestre. Le nombre de défaillances était resté très contenu en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, le niveau des défaillances est stable, avec des variations selon les secteurs. Les défaillances croissent dans la construction (+14,9 %) et l'agriculture (+42,5 %), mais diminuent dans le tertiaire non-marchand (-18,2 %).

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 2^{ème} trimestre 2014 en Occitanie



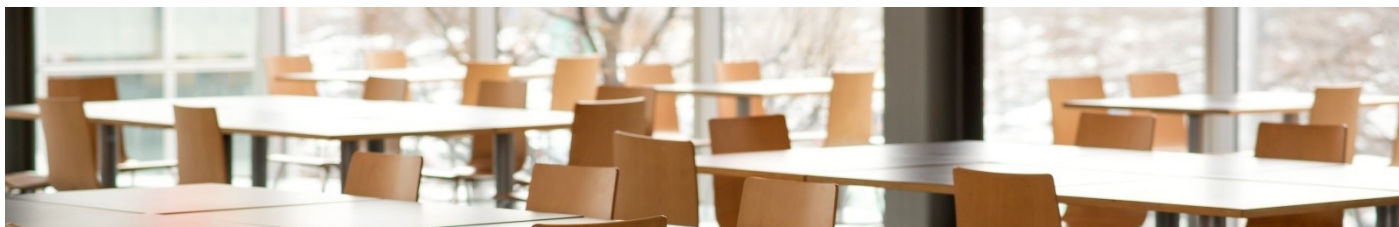
Défaillances par secteur au 2^{ème} trimestre 2024 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	60	+42,5 %	4 %
Construction	330	+14,9 %	25 %
Industrie	80	0,0 %	6 %
Tertiaire marchand	740	-0,5 %	56 %
Tertiaire non-marchand	110	-18,2 %	8 %
Total Occitanie	1 320	+2,5 %	100 %
Total France métropolitaine	15 720	+20,0 %	/

Source : Banque de France.

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.



DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024

	Indemnisations d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T2 2019
Établissements	250	-29,5 %	-46,0 %	-21,3 %
Salariés	1 860	-47,3 %	-49,6 %	-15,3 %
Heures	170 830	-41,2 %	-39,5 %	-7,5 %
Montants	1 617 900 €	-40,1 %	-37,1 %	+15,2 %

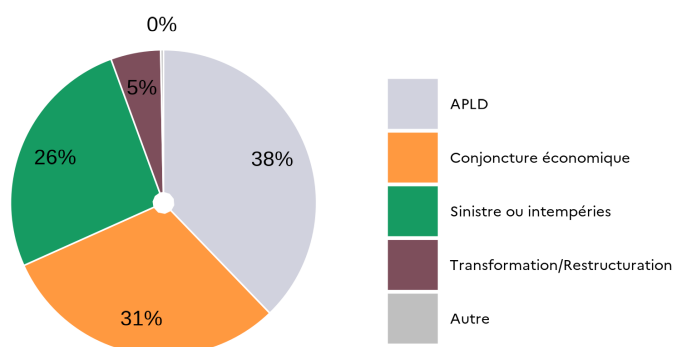
Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 12/09/2024.

Au deuxième trimestre, le recours à l'activité partielle chute en Occitanie. Le volume d'heures indemnisées diminue de 41,2 % tandis que le nombre de salariés concernés a presque été divisé par deux, et le nombre d'établissements indemnisés a baissé d'un tiers. Le tertiaire marchand, qui représente 48 % des heures indemnisées, enregistre une baisse de plus de 37 % sur le trimestre. L'industrie, représentant plus de 40 % des heures indemnisées, voit ses heures chuter de 41,3 %. Sur un an, l'utilisation de l'activité partielle est en forte baisse dans tous les secteurs.

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) est de 38 %, en diminution par rapport au trimestre précédent (45 %). Le volume des indemnités liées à l'APLD a diminué de moitié ce trimestre. Bien que ce dispositif ne soit plus ouvert aux nouvelles demandes depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent encore en bénéficier.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle a chuté de 42,3 % au deuxième trimestre et a diminué d'un tiers sur un an, une tendance commune à l'ensemble des secteurs.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 2^{ème} trimestre 2024 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares –Agence des Services de Paiement (ASP), Données provisoires arrêtées au 12/09/2024.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie, au 2^{ème} trimestre 2024, 39 établissements ont été concernés par un plan de sauvegarde de l'emploi, mettant en danger 332 emplois. Parmi eux, 59 % relèvent du secteur tertiaire marchand, 20 % de la construction et 21 % de l'industrie. Sur les quatre derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+36,1 %), tout comme le nombre d'emplois menacés (+22,7 %).

Par ailleurs, seulement 19 emplois ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, 360 emplois ont été affectés par ce type de procédure en Occitanie, soit sept fois plus que l'année précédente.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T2 2024	39	332	3	19
T1 2024	87	480	< 3	80
T4 2023	52	621	8	221
T3 2023	37	207	6	40
Total Occitanie (année glissante)	215	1 640	< 20	360
Évolution annuelle	+36,1 %	+22,7 %	-45,7 %	+620,0 %
Total France métropolitaine (année glissante)	2 824	38 075	288	8 444
Évolution annuelle	+42,3 %	+26,7 %	-36,6 %	+62,5 %

Source : DGEFP – RupCo .



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Au 2^{ème} trimestre 2024, 192 920 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), un nombre en hausse sur un an (+0,6 %). Dans le même temps, 470 930 personnes ont perçu la prime d'activité (-3,3 %) et 149 820 l'allocation destinée aux adultes handicapés (AAH) (+6,0 %). Enfin, le recours à l'allocation de solidarité spécifique continue de diminuer nettement (-3,6 %).

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

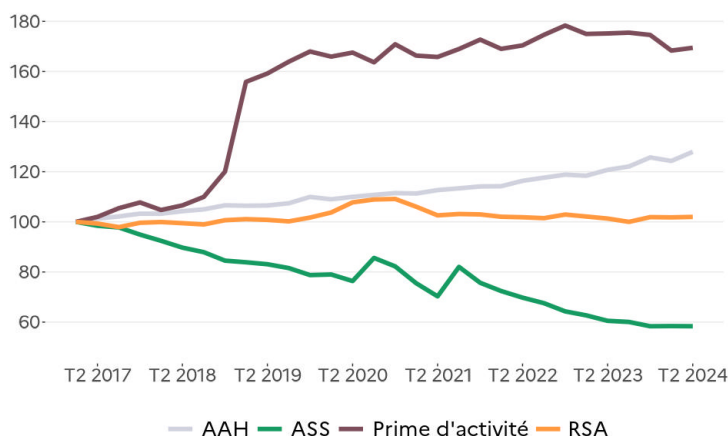
La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+69,4 %), principalement en raison de sa revalorisation suite au mouvement des gilets jaunes. L'AAH a également progressé, avec une hausse de 26 %. En revanche, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement chuté (-41,6 %). Le recours au RSA, quant à lui, est resté relativement stable depuis la fin de la crise sanitaire.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2024

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T2 2024	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	192 920	+0,6 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	149 820	+6,0 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	26 960	-3,6 %
Prime d'activité	470 930	-3,3 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T2 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail, Données provisoires,

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Fabien STEINMETZ (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : **Julien TOGNOLA**

Réalisation : **Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)**

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

